ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 4222)	
Commission	
Gouvernement	
Rejeté	
AMENDEMENT	N º 718
présenté par Mme Tamarelle-Verhaeghe 	
ARTICLE PREMIER	
$I \grave{A}$ la seconde phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :	
« ou toute femme non mariée ».	
II. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, substituer au mot :	
« ont »	
le mot :	
«a».	
III. – En conséquence, à l'alinéa 5, supprimer les mots :	
« ou la femme non mariée ».	
IV. – En conséquence, au début de l'alinéa 6, supprimer les mots :	
« Lorsqu'il s'agit d'un couple, ».	
V. – En conséquence, à l'alinéa 13, supprimer les mots :	
« ou à la femme receveuse ».	
VI. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 19, supprimer les mot	cs:

« ou la femme non mariée ».

VII. – En conséquence, à la dernière phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« ou à la femme non mariée ».

VIII. – En conséquence, à l'alinéa 20, supprimer les mots :

« ou la femme non mariée ».

IX. – En conséquence, à l'alinéa 21, supprimer les mots :

« ou une femme non mariée ».

X. – En conséquence, à l'alinéa 23, supprimer les mots :

« ou la femme non mariée ».

XI. – En conséquence, au même alinéa, supprimer les mots :

« ou une autre femme non mariée ».

XII. – En conséquence, audit alinéa, supprimer les mots :

«, s'agissant des deux membres d'un couple, ».

XII. – En conséquence, à l'alinéa 24, supprimer les mots :

« ou la femme non mariée ».

XIV. – En conséquence, à l'alinéa 25, supprimer les mots :

« ou une femme non mariée ».

XV. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 26, supprimer les mots :

« ou la femme non mariée ».

XVI. – En conséquence, à l'alinéa 27, supprimer les deux occurrences des mêmes mots.

XVII. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 28, supprimer lesdits mots.

XVIII. – En conséquence, à l'alinéa 29, supprimer les mots :

« ou à la femme non mariée ».

XIX. – En conséquence, à la deuxième phrase de l'alinéa 34, supprimer les mots :

« ou de la femme non mariée ».

```
XX. – En conséquence, à la même phrase du même alinéa, substituer au mot :
« concernés »
le mot:
« concerné ».
XXI. – En conséquence, à la première phrase de l'alinéa 35, supprimer les mots :
« de la femme ou »
XXII. – En conséquence, à la fin de l'alinéa 37, supprimer les mots :
« ou de la femme non mariée ».
XXIII. – En conséquence, à la fin de l'alinéa 38, procéder à la même suppression.
XXIV. – En conséquence, à l'alinéa 39, supprimer les mots :
« ou la femme non mariée ».
XXV. – En conséquence, à l'alinéa 40, procéder à la même suppression.
XXVI. – En conséquence, au début de l'alinéa 41, supprimer les mots :
« Lorsqu'il s'agit d'un couple, ».
XXVII. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :
« celui-ci »
les mots:
« le couple ».
XXVIII. – En conséquence, à l'alinéa 42, supprimer les mots :
« ou à la femme non mariée ».
XXIX. – En conséquence, à la seconde phrase de l'alinéa 46, supprimer les mots :
« ou la femme non mariée ».
XXX. – En conséquence, à l'alinéa 48, supprimer les mots :
« ou de la femme non mariée ».
```

```
XXXI. – En conséquence, à l'alinéa 50, supprimer les mots :
« la femme non mariée ou »
XXXII. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :
« remplissent »
le mot:
« remplit ».
XXXIII. – En conséquence, audit alinéa, supprimer les mots :
« à la femme non mariée ou ».
XXXIV. - En conséquence, à l'alinéa 51, supprimer les mots :
« ou la femme non mariée ».
XXXV. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :
« recourent »
le mot:
« recourt ».
XXXVI. – En conséquence, audit alinéa, substituer au mot :
« doivent »
le mot:
« doit ».
XXXVII. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :
« leur »
le mot:
« son ».
```

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à l'imiter l'extension de l'accès à l'AMP aux seuls couples de femmes. En conséquence, il supprime les références aux femmes non mariées dans cet article.

Considérant que la conception/la naissance d'un enfant est liée à un projet commun entre deux personnes, c'est-à-dire à une nécessaire altérité, et à leur engagement vis à vis de ce même enfant, le présent amendement vise donc à conserver l'ouverture de l'AMP pour les couples de femmes mais à en exclure les femmes non mariées.

Au-delà des considérations sur les causes qui pourraient amener une femme seule à recourir à une AMP, les conséquences tant financières (même si les études nuancent cet aspect) qu'en termes de temps disponible par rapport à une famille biparentale interrogent également sur l'opportunité d'ouvrir à l'AMP aux femmes seules. A noter que certains pays, tels que l'Autriche ou la Norvège, ont ouvert l'AMP aux couples de femmes sans l'ouvrir aux femmes seules.